

*ADAPTATION SCOLAIRE ET
SCOLARISATION DES ELEVES
HANDICAPES*

UNIVERSITÉ
PARIS 12
VAL de
MARNE

IUFM
ACADÉMIE de
CRÉTEIL

**PLAN DE FORMATION
CAPA-SH
Options D, E et F
2008 - 2009**



SOMMAIRE



1. LE CONTEXTE	4
2. LES ACTIONS DE FORMATION	4
2.1. PREAMBULE : LA PROMOTION 2008-2009.....	4
2.2. LES FORMATIONS.....	5
2.2.1. <i>Objectifs et finalités</i>	5
2.2.2. <i>La structure des formations</i>	5
2.2.3. <i>Les unités et contenus de formation</i>	7
2.2.4. <i>Les stages d'observation hors et dans l'option</i>	9
2.2.5. <i>La personnalisation de la formation</i>	9
2.2.6. <i>L'accompagnement du processus de formation</i>	10
2.2.7. <i>La pratique spécialisée sur le terrain de l'enseignant en formation</i>	10
2.2.8. <i>Le suivi individualisé sur le terrain d'exercice</i>	10
2.2.9. <i>La certification</i>	11
2.2.10. <i>L'engagement du stagiaire</i>	11
2.3. SUIVI ET EVALUATION DES FORMATIONS SH.....	12
3. LES ACTIONS DE COMMUNICATION	12
3.1. LES LETTRES POUR L'ADAPTATION SCOLAIRE ET LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES.....	12
3.2. LES AMPHIS POUR L'ADAPTATION SCOLAIRE ET LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES	12
3.3. LE SITE INTERNET IUFM POUR L'ADAPTATION SCOLAIRE ET LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES	12
4. LES FORMATEURS	13
4.1. LES FORMATEURS « IUFM »	13
4.2. LES FORMATEURS ASSOCIES	13
4.3. LES RESEAUX DE TERRAIN	13
4.4. LES PARTENARIATS INTER-ACADEMIQUES	14
5. ANNEXES	15
Annexe 0	
Textes de référence pour la formation et la certification CAPA-SH.....	15
Annexe 1	
Carte des formations SH pour l'année 2008-2009 et effectifs prévisionnels de stagiaires	16
Annexe 2	
Structure et calendrier des formations SH pour l'année 2008-2009.....	17
Annexe 3	
Les modules dans la formation	19
Annexe 4	
Structure des semaines départementales ASH	22
Annexe 4 bis	
Guide pour la définition du rôle du maître d'accueil temporaire	23
Annexe 4 ter	
Guides d'observation dans l'option et hors option	24
Annexe 5	
Eléments de cadrage d'une visite de formation	26
Annexe 6	
Guide d'évaluation formatrice d'une séance d'enseignement	27
Tableau de bord du stagiaire.....	28
Annexe 7	
Programmation des « Amphis pour l'ASH » pour l'année 2008-2009	29
Annexe 8	
Les principaux formateurs pour l'ASH en 2008-2009.....	30

1. LE CONTEXTE

Compte tenu de la réalité de l'Académie de Créteil, la lutte contre l'exclusion née des situations de grande difficulté scolaire ou de handicap est une priorité pour l'IUFM de l'Académie de Créteil. En effet, de nombreux enseignants de l'académie sont confrontés dans leur quotidien professionnel à des difficultés qui les amènent à exprimer un besoin d'actions de formation ciblées autour de la prévention de l'échec scolaire ou de la scolarisation d'élèves handicapés.

Ainsi, l'IUFM de l'Académie de Créteil s'est donné pour mission de promouvoir les actions de formation ayant pour objet l'enseignement et l'aide apportés aux élèves à besoins éducatifs particuliers. L'enjeu est que la problématique de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés soit centrale dans l'ensemble des formations, que celles-ci soient initiales, initiales spécialisées ou continuées. La formation CAPA-SH doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion déjà engagée en formation initiale et se poursuivre ensuite en formation continue.

Dans un tel contexte, ces formations se doivent d'être un élément moteur et fédérateur de la mise en place d'une politique académique de formation élargie, renouvelée, cohérente et adaptée aux besoins éducatifs particuliers relevés dans les départements de l'académie.

A partir du mois de mai 2008, l'IUFM de l'Académie de Créteil va accueillir environ 111 enseignants du premier degré préparant le CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

2. LES ACTIONS DE FORMATION

2.1. Préambule : la promotion 2008-2009

Les choix retenus pour cette année universitaire s'appuient sur l'analyse des différentes évaluations mises en place dont le bilan des formations capa-sh construit ainsi que sur étude des résultats. Ils s'organisent autour de quatre axes :

- une formation en alternance conforme aux textes et prenant en compte l'environnement et le rythme professionnel de chacune des options ;
- la poursuite du développement de l'analyse de pratiques professionnelles étendue cette année à l'option F (études de cas, études de scripts, ateliers professionnels) avec une plus grande relation avec les cours théoriques ;
- L'accompagnement pour chaque option d'une explicitation des modules sous la forme de questions professionnelles ;
- La poursuite de la personnalisation des parcours de formation par la mise en place d'ateliers d'écriture au niveau des séminaires-mémoires. Des ateliers de construction de séances thématiques étendus à toutes les options seront aussi proposés des domaines autres que le français ou les mathématiques tels que l'histoire-géographie, les sciences ou la musique.

2.2. Les formations

Les besoins en enseignants spécialisés dans les trois départements de l'Académie de Créteil définis par le Recteur en liaison avec les Inspecteurs d'Académie ont justifié la poursuite du développement des formations au CAPA-SH dans les options D¹, E² et F³.

Les lieux d'implantation des formations CAPA-SH au sein de l'Académie de Créteil ont été établis en tenant compte des besoins recensés dans chaque département, dans le souci de conjuguer au mieux la proximité des sites de formation et les effectifs d'enseignants à former⁴.

Des semaines de 30 heures d'enseignement ont été retenues pour l'année 2008-2009 afin de permettre des périodes terrain plus propices à la mise en œuvre de projets et de pratiques adaptées d'une durée de 3 à 5 semaines pour l'option E, de 4 à 6 semaines pour les options D et F.

2.2.1. Objectifs et finalités

Les formations au CAPA-SH dans les options D, E et F ont pour objet la qualification des enseignants du premier degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap (D) ou de difficultés scolaires graves (E, F) et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

La mise en place de ces formations est une réponse aux besoins académiques :

- de recrutement d'enseignants spécialisés dans les options précitées ;
- de répondre aux exigences de qualité de l'enseignement dispensé dans ces options afin de réellement s'attacher aux enjeux scolaires et sociaux relatifs à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- de favoriser la scolarisation des élèves handicapés et d'accompagner le développement des CLIS et des UPI ;
- de rapprocher les formations initiales spécialisées des formations initiales et continues des professeurs des écoles, des collèges des lycées d'enseignement général ou professionnel, et ce afin de lutter contre la marginalisation du public en grande difficulté scolaire.

2.2.2. La structure des formations

Les principes d'organisation de la formation spécialisée CAPA-SH sont définis dans le B.O. hors série du 26 février 2004 autour de deux modalités interdépendantes :

- une pratique suivie et accompagnée sur un poste spécialisé de l'option choisie, à titre provisoire ;
- des regroupements en IUFM d'une durée totale de 400 heures.

Leur structure et leur organisation reposent à l'IUFM de l'Académie de Créteil sur sept principes :

▪ Une politique académique de formation

Les formations CAPA-SH sont académiques : sur le plan de leur politique, de leurs contenus de formation, de leur organisation et de leurs formateurs. Elles sont dynamisées par un partenariat de proximité entre l'IUFM et les Inspections Académiques. Les lieux d'implantation tiennent compte des réalités des départements tout en respectant le cadre strict des moyens dévolus à la formation.

▪ Une alternance chronologique

Pendant toute la durée de leur formation (un an), les stagiaires alternent les périodes d'exercice professionnel sur un poste correspondant à leur option et les périodes de formation en IUFM :

¹ option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

² option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique.

³ option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.

⁴ Cf. annexe 1 : carte des formations SH pour l'année 2008-2009 et effectif prévisionnel des stagiaires.

- une première période de formation en IUFM de quatre semaines pour toutes les options est organisée en mai/juin 2008, avant l'installation sur poste spécialisé. Elle a pour objectif d'engager le processus de formation du stagiaire et de commencer à le préparer à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers, et plus spécifiquement dans le domaine de l'évaluation de leurs besoins ;
- d'autres périodes de formation en IUFM sont organisées au cours de l'année scolaire 2008-2009. Elles ont pour objet la construction d'un projet global de formation prenant en compte les problématiques de l'enseignement spécialisé et les questionnements issus de la mise en situation professionnelle. L'alternance est différente entre les options D et F et l'option E pour tenir compte de la spécificité de l'organisation sur le terrain. Des périodes de regroupement des trois options ont été prévues au cours de l'année pour faciliter la mise en œuvre d'un tronc commun.

▪ **La continuité pédagogique pour l'élève**

Dans le cadre prévu par les textes⁵, le calendrier de formation au CAPA-SH de l'IUFM de l'Académie de Créteil est construit dans le souci de préserver prioritairement la cohérence pédagogique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. L'enseignant spécialisé travaillant au sein d'une équipe pédagogique et éducative, la nécessité d'une lisibilité du calendrier de formation par cette équipe a également été prise en compte.

Ainsi, les périodes de formation en IUFM ont été définies en fonction des modalités de prise en charge des élèves dans les options D, E et F, et s'établissent comme suit :

- une alternance construite sur des périodes de trois à cinq semaines pour les stagiaires des options D et D, E et F⁶ ;
- une alternance qui prend en compte la spécificité des options.

N.B. Dans les options D et F, un temps de « tuilage » entre le stagiaire et son remplaçant est organisé le lundi matin du début de la période de formation en IUFM et le vendredi de la fin de la même période.

▪ **Une articulation pratique/théorie/pratique**

Les modalités d'alternance favorisent la continuité des allers-retours théorie/pratique et permettent, par leur fréquence, d'éviter l'isolement du stagiaire sur son poste d'affectation provisoire.

L'articulation pratique/théorie/pratique se construit en formation autour :

- de la problématisation des situations rencontrées par le stagiaire ;
- d'un étayage théorique permettant la construction de gestes professionnels prenant appui sur les besoins des élèves et les potentialités actualisées du stagiaire ;
- de la mise en œuvre et de l'évaluation formatrice tant sur le lieu d'exercice qu'en formation IUFM à partir de l'analyse des démarches professionnelles en cours de spécialisation.

Il s'agit donc :

- de développer une analyse réflexive des gestes professionnels mis en œuvre pendant l'exercice en responsabilité ;
- de construire une objectivation de l'« enseigner » et de l'« apprendre » en prenant appui sur les rencontres théoriques et les interactions groupales ;
- de trouver dans l'exercice professionnel l'occasion de mettre en œuvre les enseignements théoriques et de mesurer leur adéquation avec la pratique.

Le recours à l'analyse des pratiques professionnelles, intégrée en continu dans le cursus de formation, doit permettre d'aider à la construction de l'identité professionnelle de l'enseignant spécialisé par l'optimisation de ses choix éducatifs et pédagogiques dans les situations diverses et complexes qu'il rencontre.

⁵ cf. Bulletin Officiel du 26 février 2004

⁶ cf. annexe 2 : structure et calendrier des formations SH pour l'année 2008-2009

▪ Une formation modulaire⁷

La construction des modules s'appuie sur une alternance chronologique⁸ et un calendrier de formation construit afin de faciliter le questionnement professionnel et mieux permettre l'accompagnement des enseignants stagiaires⁹.

Ainsi les modules de formation s'organisent successivement autour de cinq thèmes en respectant la durée des périodes et la logique ci-dessus citée.

Le premier thème intitulé « **Identification des besoins** » est constitué de trois modules, chacun pour un volant horaire 18 à 45 heures en fonction des options. Les deux premiers modules traitent des différents types d'évaluations replacés dans le contexte de l'option (connaissance de l'enfant et/ou de l'adolescent, cadre légal) et le troisième module a pour objet la gestion de groupes.

Le deuxième thème ayant pour titre « **Pris en compte des besoins** » correspondant au module, pour un volume horaire de 30 à 39 heures, s'attache, à partir de l'analyse des besoins éducatifs particuliers, à la construction de projets d'apprentissage.

Le troisième thème « **Construction des différentes situations d'apprentissage** » est divisé en cinq -modules :

- module 5 : « les médiations et leurs mise en œuvre » (30 à 42 heures) ;
- module 6 : « la didactique des disciplines » (21 à 48 heures par unité suivant les options) proposent une réflexion sur les processus cognitifs et les objets enseignés ;
- module 7 : « l'analyse des pratiques professionnelles » (18 à 24 heures) ;
- module 8 : « la construction de séances » (15 à 24 heures) ;

Le quatrième thème correspond au module 9 : « Le partenariat » :18 heures) ;

Enfin, le cinquième thème, transversal, s'attache dans le module 10 à la « **construction de l'identité professionnelle de l'enseignant spécialisé et à la certification** » (de 45 à 51 heures).

• L'accompagnement du stagiaire dans son processus de formation

Que ce soit pendant leurs périodes d'exercice professionnel ou celles de formation en IUFM, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi coordonnés et cohérents avec la formation dispensée dans le centre de formation. Afin que les temps de mise en situation professionnelle devant les élèves constituent un élément important du processus de formation, le stagiaire bénéficie d'un accompagnement diversifié :

- l'accompagnement et le suivi par l'équipe de circonscription ASH, dont l'organisation, sous la responsabilité de l'IEN ASH correspondant départemental de la formation, favorise les liens nécessaires entre la pratique et les enseignements durant les temps de regroupement ;
- l'accompagnement par des formateurs de l'IUFM de Créteil ;
- l'accompagnement par des pairs de l'option choisie.

▪ La co-formation

La difficulté scolaire est complexe et nécessite une réflexion multiple et croisée. Il apparaît fondamental que les futurs enseignants spécialisés prennent conscience en formation de la nécessité du travail en équipe et se construisent ainsi au travers d'une dynamique d'échanges coopératifs, dans le cadre d'une co-formation. Ainsi, la formation est construite autour d'un réel travail coopératif entre les stagiaires : les moments d'interactions sont favorisés, la co-formation trouve sa source dans la nécessité d'articuler les pratiques sur le terrain avec les apports théoriques proposés à l'IUFM grâce à une analyse réflexive des démarches proposées aux élèves et des outils utilisés. Elle s'appuie sur la participation active de tous les stagiaires.

2.2.3. Les unités et contenus de formation

⁷ cf. annexe 3 : les modules dans la formation

⁸ cf. plan de formation, 2.2.2 la structure des formations : une alternance chronologique – page 4

⁹ cf. plan de formation, annexe 2 : calendrier prévisionnel des formations CAPA-SH année 2008-2009 – page 16

La formation préparant au CAPA-SH doit permettre aux enseignants de développer, au-delà des compétences professionnelles attendues d'un enseignant du premier degré (B.O. n° 45 du 8 décembre 1994), des compétences complémentaires leur permettant de rechercher pour chacun de leurs élèves les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux. Ces compétences spécifiques sont décrites dans le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé du premier degré qui figure à l'annexe 1 de la circulaire du 10 février 2004 (B.O. N° 4 du 26 février 2004).

Les moments de formation en IUFM ont pour objectif de développer les champs d'expertise de l'enseignant spécialisé en prenant en compte :

- la nécessité d'une réflexion approfondie sur la dimension éthique du métier et d'une connaissance institutionnelle élargie

L'objectif est de poser le cadre institutionnel de l'éducation spécialisée, d'en faire émerger les valeurs et les finalités éducatives, d'accompagner le stagiaire dans la construction d'une réflexion et d'une argumentation d'ordre philosophique, éthique et déontologique autour de la difficulté scolaire et du handicap ;

- la nécessité de fonder sa pratique dans un étayage théorique

Les formations CAPA-SH doivent pouvoir aider les stagiaires à construire des réponses concrètes face aux situations de difficulté des élèves. En se fondant sur cette nécessité, chaque module de formation défini précédemment a pour finalité d'amener le stagiaire à développer ses compétences autour de trois unités de formation :

- Unité de Formation 1 (UF1) : pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.
- Unité de Formation 2 (UF2) : pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle.
- Unité de Formation 3 (UF3) : pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social.

Chaque module apporte aux stagiaires les éléments théoriques principalement issus des champs de la didactique et des psychologies articulés avec des situations pratiques construites autour de l'objectivation de l'acte d'enseignement et de la régulation des conduites d'apprentissage.

La formation comprend 400 heures de regroupement consacrées pour moitié à l'UF1 et pour l'autre moitié aux UF2 et UF3.

N.B. : Les contenus de formation *CAPA-SH pour l'année 2008-2009* se répartissent de la façon suivante :

- des conférences, inscrites dans un cycle annuel de formation intitulé « Les amphis pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés » ;
- des cours théoriques « toutes options » dans lesquels sont traitées des problématiques fondamentales pour tout enseignant spécialisé ;
- des séances d'analyse de pratiques et de cours théoriques dans l'option, articulés avec des ateliers d'appropriation des contenus ;
- des séminaires de préparation à la certification ;
- des séances de préparation et d'analyse des situations d'observation hors et dans l'option ;
- des moments de régulation de la formation.

Les stagiaires sont regroupés dans leur option ou rassemblés avec des stagiaires d'une ou de deux autres options suivant les thématiques traitées.

Une semaine de formation totalise 24 à 30 heures d'interventions. Les cours ont lieu le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi. Un cours a une durée de 3 heures et comprend une pause de 15 minutes.

2.2.4. Les stages d'observation hors et dans l'option

Au cours de leur année de formation, les stagiaires bénéficient de demi-journées de stage d'observation dans l'option. L'organisation et la mise en oeuvre de ces stages sont sous la responsabilité de l'IEN ASH correspondant départemental de la formation¹⁰.

Ce stage :

- permet de fournir au stagiaire une première approche d'une structure ou d'un dispositif correspondant à l'option choisie. Il s'agit ici de découvrir son fonctionnement institutionnel ainsi que pédagogique ;
- favorise la confrontation des connaissances et de l'expérience du stagiaire à des pratiques spécialisées correspondant à son option. Il sera proposé au stagiaire, à l'issue de ses observations, une analyse en IUFM des conduites d'apprentissage observées.

Il est important que les maîtres d'accueil contribuent à créer des représentations conformes relatives aux futures missions des stagiaires. Ainsi, le choix des lieux de stage fait l'objet d'une concertation entre l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement, l'IEN ASH correspondant départemental de la formation et le directeur des formations A-SH. Le rôle de ces maîtres d'accueil est défini dans un guide afin que ceux-ci soient en mesure de s'approprier les besoins en formation des stagiaires liés à l'observation de pratiques professionnelles¹¹.

N.B. Afin de promouvoir les échanges entre le stagiaire et son maître d'accueil, l'IEN ASH correspondant départemental de la formation organise une ou plusieurs demi-journées de rencontre stagiaires/maîtres d'accueil consacrées à la mutualisation d'outils et de pratiques en lien avec un ou plusieurs modules de formation.

De plus, les IENS ASH responsables départementaux des formations CAPA-SH organisent une à deux fois dans l'année scolaire, en concertation avec le directeur des formations A-SH, une réunion de travail avec les maîtres d'accueil afin d'améliorer le dispositif de stage et les liens théorie/pratique avec le terrain d'exercice.

Durant l'année scolaire, les stagiaires bénéficient également de deux demi-journées de stage d'observation hors option au cours desquelles ils découvrent et observent des structures et dispositifs spécialisés relevant d'une option différente de celle qu'ils ont choisie. L'objectif de ce stage est d'élargir la culture professionnelle du stagiaire et de l'amener à envisager les liens possibles entre ses futures actions spécialisées et celles qu'il observe. À l'issue de la période d'observation, les stagiaires construisent et exposent, à partir d'une grille d'élaboration fournie en formation, une synthèse décrivant une structure observée¹².

2.2.5. La personnalisation de la formation

Dans le cadre de la personnalisation des formations, l'IUFM propose différentes modalités d'accompagnement du projet individuel de formation de chaque stagiaire. En particulier, la mise en place d'entretiens individuels est prévue dans l'organisation annuelle de l'emploi du temps. Ces entretiens d'environ 30 minutes ont lieu pendant le second trimestre de l'année scolaire. Ils prennent appui sur le « document pour l'accompagnement par les formateurs du parcours individuel de formation CAPA-SH »¹³, lequel va permettre de mettre en évidence le parcours professionnel du stagiaire pendant son année de formation.

Le directeur des formations A-SH ainsi qu'un membre de l'équipe de circonscription ASH peuvent participer aux entretiens individuels.

L'entretien individuel doit permettre au stagiaire :

- de faire le point sur son engagement dans l'éducation spécialisée, et en particulier sur son choix d'option ;
- de construire un bilan de sa formation au regard de ses besoins et des attentes institutionnelles ;
- de confronter ses représentations premières quant à ses missions d'enseignant spécialisé et ses représentations actuelles ;
- de mettre en évidence les compétences professionnelles construites et de repérer celles à développer ;
- de faire le point sur l'évolution de son projet individuel de formation ;

¹⁰ cf. annexe 4

¹¹ cf. annexe 4 bis

¹² cf. annexe 4 ter

¹³ cf. 2.2.6

- de faire le point sur la construction de son mémoire professionnel ;
- de consolider le lien professionnel avec le conseiller pédagogique ou maître accompagnateur qui le suit sur le lieu d'exercice en responsabilité ;
- de procéder à une évaluation formative de sa formation ;
- d'envisager les évolutions possibles des carrières après l'obtention du CAPA-SH.

2.2.6. L'accompagnement du processus de formation

Le « document pour l'accompagnement par les formateurs du parcours individuel de formation CAPA-SH » du stagiaire est un outil de mise en lumière des mutations personnelles et professionnelles opérées par le stagiaire au cours de sa formation, et de prise en compte par les formateurs de ses besoins particuliers de formation. Il n'a aucune valeur administrative ou certificative, il est conseillé au stagiaire de conserver ce document à l'issue de sa formation. Elaboré dès le premier jour de formation du stagiaire, ce document est consultable en permanence à l'IUFM par le stagiaire et tous les formateurs qui interviennent auprès de lui (que ce soit sur son lieu d'exercice professionnel ou en IUFM). Il permet aux formateurs de construire leurs interventions en prenant au mieux en compte les besoins et compétences identifiées, ainsi que leur évolution.

Les tableaux de bord des stagiaires¹⁴ (définis dans le paragraphe ci-dessous), transmis par les formateurs après chaque visite, sont insérés dans ce document au fur et à mesure des visites des stagiaires.

Le directeur des formations A-SH de l'IUFM élabore pour chaque groupe de formation CAPA-SH et à partir des « documents pour l'accompagnement par les formateurs du parcours individuel de formation CAPA-SH » un recueil dans lequel sont répertoriés :

- les situations d'exercice professionnel des membres du groupe ;
- les champs de compétences existants dans le groupe ;
- les besoins en formation du groupe de stagiaires ;
- les axes prioritaires de formation précisés.

2.2.7. La pratique spécialisée sur le terrain de l'enseignant en formation

La pratique suivie sur le terrain et les regroupements en IUFM sont deux modalités interdépendantes de la formation spécialisée de base.

Pour l'option E, le rythme du calendrier de formation a une influence sur les prises en charge des élèves. **Les projets sont dépendants de la durée limitée sur le terrain de l'enseignant en formation.** Les modalités de prise en charge des groupes doivent permettre une fréquence de regroupements substantielle durant la période de présence de l'enseignant pour répondre aux objectifs d'aide spécialisée du maître E.

Pour que « le rythme et la densité » soient adaptés aux problèmes traités, le profil des élèves retenus sera déterminant pour que les projets menés soient profitables aux élèves et pour l'enseignant en formation.

2.2.8. Le suivi individualisé sur le terrain d'exercice

L'exercice professionnel du stagiaire est conjointement encadré par les formateurs de l'IUFM, les équipes de circonscription ASH et de professionnels spécialisés de chaque option, sous forme de visites conseils qui font pleinement partie du processus de formation du stagiaire. Ces visites, d'une durée de deux heures, sont constituées de l'observation d'une séquence de prise en charge d'élèves suivie d'un entretien individuel avec le stagiaire.

Pendant son année de formation, chaque stagiaire reçoit des visites pendant son exercice en responsabilité. Le rôle du formateur pendant la visite conseil est défini au préalable auprès du stagiaire.

Avec l'accord du directeur des formations A-SH, il est possible qu'un formateur (IUFM ou IA) effectue des visites - conseils complémentaires auprès d'un stagiaire si celui-ci semble nécessiter un accompagnement de terrain ou/et des apports théoriques de proximité, ou si le stagiaire en formule la demande.

¹⁴ cf. annexe 6

N.B. Que le visiteur soit un formateur de terrain ou d'IUFM, un bilan est établi avec le stagiaire à chaque visite. Il prend appui sur les éléments de cadrage d'une visite de formation¹⁵ sur le guide d'évaluation formatrice¹⁶ de la séance d'enseignement, et constitue un accompagnement du processus de certification et un élément de personnalisation de la formation. Ainsi, l'entretien qui suit l'observation d'une séance d'enseignement prend appui sur des critères d'évaluation formatrice, préalablement définis auprès des stagiaires.

Pour favoriser et accompagner l'objectivation des gestes professionnels, le formateur et le stagiaire rédigent à l'issue de la visite un « tableau de bord »¹⁷ qui constitue un bilan, une analyse et la « mémoire » de celle-ci, ainsi qu'un élément de préparation de la visite conseil et de l'entretien suivants.

Il est à souligner que ce « tableau de bord » n'a aucune valeur certificative ou administrative. Il représente, pour le stagiaire et le(s) formateur(s) concerné(s) :

- un outil de formalisation des échanges opérés pendant la (les) visite(s) ;
- un outil d'articulation pratique/théorie, en lien avec le module de formation en cours.

Les outils académiques d'évaluation et d'accompagnement proposés ont été conjointement construits par l'IUFM et les équipes de circonscription. Ils peuvent évoluer dans leur mise en forme.

2.2.9. La certification

Tous les contenus de formation ont pour objectif une mise en situation professionnelle réfléchie et performante, et donc une préparation à la première épreuve du CAPA-SH.

L'entretien individuel, les séminaires d'aide à l'élaboration du mémoire professionnel, en articulation avec les contenus de formation, permettent au stagiaire de construire une réflexion autour des démarches spécialisées, de clarifier son choix, d'élaborer une méthodologie de travail et d'être confronté à des situations de soutenance.

Dès le début de la formation en mai – juin 2008, le directeur des formations A-SH propose à chaque stagiaire un directeur de mémoire, qui peut également être le directeur de séminaire prend ainsi en charge six séances spécifiques de construction du mémoire professionnel réparties sur la totalité du temps de formation. Les objectifs de chaque séance font l'objet d'une concertation et d'une définition académique entre les formateurs concernés.

Les directeurs de mémoire et de séminaire sont des formateurs spécialistes pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés

Concernant une préparation spécifique à l'épreuve pratique, quatre séances de formation sont prévues et se déclinent comme suit :

- une séance de définition par un président de jury CAPA-SH des attentes institutionnelles et pédagogiques ;
- deux séances de préparation de l'épreuve pratique prises en charge par des enseignants spécialisés de l'option ;
- une séance reprenant les objectifs de la première séance de préparation à l'épreuve pratique, en articulation avec les projets institutionnels et pédagogiques élaborés par les stagiaires.

2.2.10. L'engagement du stagiaire

L'entrée dans une formation professionnalisante et certificative rémunérée s'accompagne de l'acceptation des obligations suivantes (cf. circulaire du 8 décembre 2004) :

- accepter l'installation sur un poste correspondant à l'option choisie durant la formation ;
- être présent(e), que ce soit pour tous les cours (sauf reconversion) en IUFM (cours sur site + conférences IUFM 94 + rencontres MAT en IUFM) ou sur tous les lieux de stages déterminés par l'Inspecteur d'Académie ;
- émerger pendant les cours et conférences d'IUFM ;

¹⁵ cf. annexe 5

¹⁶ cf. annexe 6

¹⁷ cf. annexe 6

- être suivi (visites conseils) sur le lieu d'exercice par les enseignants spécialisés, les partenaires de circonscription et les formateurs pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés, pendant toute la durée de la formation ;
- compléter son tableau de bord à l'issue des visites conseils ;
- passer les épreuves du CAPA-SH ;
- exercer trois ans dans l'ASH (l'année de formation étant comprise).

2.3. Suivi et évaluation des formations SH

La mise en œuvre de formations nouvelles rend nécessaire une réflexion préalable sur leur évaluation. Il paraît nécessaire d'évaluer :

- les structures de formation (durée et répartition des regroupements sur l'année) ;
- les calendriers de formation et de certification ;
- l'inter-optionnalité (enjeux et possibilités de mise en œuvre) ;
- les contenus de formation et leur répartition par unité de formation ;
- l'articulation pratique/théorie/pratique ;
- le suivi individualisé ;
- l'aide à la construction du mémoire professionnel ;
- l'aide à la construction de l'épreuve pratique.

La participation de « l'observatoire des formations », instance d'expertise et de conseil sur la mise en œuvre des formations aidera à l'analyse des outils utilisés pour améliorer l'efficacité de l'évaluation et ainsi celle du plan de formation.

3. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

3.1. Les lettres pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés

Ce sont des articles de réflexion autour des problématiques concernées par l'ASH, leur diffusion pluriannuelle s'effectue dans les circonscriptions de l'Académie de Créteil et les établissements comprenant une structure ou un dispositif spécialisé. Elles contribuent, entre autres, au maintien d'un lien entre le lieu d'exercice et la formation.

3.2. Les amphis pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés¹⁸

Chaque année, les formations pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés organisent à l'IUFM de l'Académie de Créteil (site de Bonneuil-sur-Marne) un cycle de sept conférences annuelles ouvertes à tout public et faisant obligatoirement partie du dispositif de formation CAPA-SH. Les thèmes développés s'articulent autour des concepts fondamentaux sur lesquels tout enseignant concerné par la difficulté scolaire ou le handicap a besoin de s'appuyer pour construire son identité professionnelle. Ces conférences ont lieu le mercredi matin (de 9 h 30 à 12 h 30) afin de favoriser la participation des personnels de terrain en exercice.

3.3. Le site Internet IUFM pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés¹⁹

Il regroupe des informations et documents ressources régulièrement actualisés et permet la mutualisation des travaux des stagiaires des différents départements et des différentes promotions.

On y trouve notamment :

¹⁸ cf. annexe 7 : programmation des « amphis de l'ASH » pour l'année 2008-2009

¹⁹ <http://www.creteil.iufm.fr/formations/ais>

- « les lettres » pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés ;
- le planning des amphis l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés;
- des documents ressources construits par les formateurs ;
- des documents ressources construits par les stagiaires en formation CAPA-SH.

4. LES FORMATEURS²⁰

La formation est dispensée par une équipe de formateurs pluricatégorielle : formateurs IUFM, équipes de circonscription ASH, enseignants spécialisés, professeurs ressources, directeurs d'établissement spécialisés, etc.

4.1. Les formateurs « IUFM »

Les formations pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés s'organisent principalement autour des enseignements de 8 formateurs spécialisés coordonnés par le directeur des formations A-SH, intervenant prioritairement dans les domaines suivants :

- le français (2) ;
- les TICE et les sciences technologiques (1) ;
- les mathématiques (2) ;
- les psychologies (2)
- l'histoire-géographie.

La formation s'inscrit dans un cadre académique, sous la responsabilité du directeur des formations A-SH. Ce dernier veille à ce que tous les stagiaires bénéficient de la même qualité d'enseignement et des mêmes modalités de formation. La mise en place de conseils des formateurs pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés garantit l'adéquation de la politique académique et ses déclinaisons départementales.

4.2. Les formateurs associés

Les contenus d'enseignements des formateurs pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés sont complétés par les interventions de professeurs d'IUFM, d'IEN ASH, de CPAIEN et d'enseignants associées à la formation. Les enseignements dispensés par les IEN ASH et leurs conseillers pédagogiques permettent d'offrir aux stagiaires une déclinaison départementale de certains contenus d'enseignements ainsi que des différentes possibilités de relations partenariales.

Enfin, ces enseignements sont complétés par les interventions de conférenciers, qui, dans le cadre des « Amphis pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés », apportent un savoir précis relatif à un champ de recherche concerné par l'éducation spécialisée.

4.3. Les réseaux de terrain

En accord avec les Inspecteurs d'Académie, trois IEN ASH (un par département) sont identifiés comme les correspondants de l'IA pour l'IUFM. Leur rôle est d'établir la liaison entre les Inspections académiques et l'IUFM. De plus, ils sont directement impliqués dans les formations et l'élaboration des périodes de stage. Dans la mesure de leurs disponibilités, les IEN ASH et leurs conseillers pédagogiques ont pour missions principales :

- de prévoir les modalités de remplacement des stagiaires ;
- de construire le potentiel de maîtres d'accueil ;
- d'organiser les stages d'observation ;
- d'assurer les suivis des stagiaires sur leur lieu d'exercice par les équipes de circonscription ;
- de participer aux différentes réunions académiques d'évaluation et de suivi des formations.

²⁰ cf. annexe 8 : les principaux formateurs pour l'ASH en 2008-2009

4.4. Les partenariats inter-académiques

Sur le plan régional se met en œuvre, depuis septembre 1998, le projet contractualisé d'un centre de ressources ASH impliquant les trois IUFM de l'Ile de France (ressources matérielles et humaines) répondant ainsi aux besoins des trois académies.

Ce centre de ressources a en particulier permis de construire des outils inter-académiques d'évaluation du mémoire professionnel de l'enseignant spécialisé.

S'ajoutent à ce dispositif les séminaires nationaux des unités de formation, qui se réunissent deux jours par an (par option) et permettent aux formateurs pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés de mutualiser leurs ressources et de confronter leur réflexion.

De plus, la mise en place des modules de formation d'initiative nationale (MIN) permet de développer le partenariat existant entre l'INS HEA et l'IUFM de l'Académie de Créteil.

5. ANNEXES

Annexe 0

Textes de référence pour la formation et la certification CAPA-SH

- au B.O. spécial n°4 du 26 février 2004 :
 - **Décret n° 2004-13 du 5-1-2004** : création du CAPA-SH, du 2CA-SH, mesures transitoires
 - **Arrêté du 5-1-2004** : options du CAPA SH et du 2CA-SH
 - **Arrêté du 5.1.2004** : organisation de l'examen du CAPA-SH
 - **Arrêté du 5.1.2004** : organisation de l'examen du 2CA-SH
 - **Arrêté du 5.1.2004** : organisation de la formation professionnelle spécialisée pour les personnels du premier et du second degré
 - **Circulaire n°2004-026 du 10-2-2004** : mise en œuvre de la formation professionnelle CAPA-SH et 2CA-SH
 - **Annexe 1** : référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé du premier degré
 - **Annexe 2** : cadre général de la formation au CAPA-SH pour toutes les options
 - **Annexe 3** : contenus pour la formation des enseignements spécialisés du premier degré exerçant dans le champ de la scolarisation des élèves en situation de handicap option A,B,C,D du CAPA-SH
 - **Annexe 4** : contenus pour les enseignants du premier degré exerçant dans le champ des enseignements adaptés ou de l'aide spécialisée aux élèves en difficulté
- au B.O. N°9 du 26 février 2004
- **Circulaire n°2004-030 du 16-2-2004** : recueil des candidatures, mesures transitoires, lieux d'implantation, procédures de traitement des candidatures, calendrier des opérations

Annexe 1

Carte des formations SH pour l'année 2008-2009 et effectifs prévisionnels de stagiaires

93	93	94	77
IUFM 45 avenue Jean Zay 93190 Livry- Gargan	IUFM 2, Rue Salvador Allende 77200 TORCY	IUFM 2, Rue Salvador Allende 77200 TORCY	IUFM 2, Rue Salvador Allende 77200 TORCY
Option D Option E	Option F	Option D Option E Option F	Option D Option E Option F

CAPA-SH		
402 heures de formation par groupe + 11 demi – journées de stage d’observation + 6 demi-journées de tuilage avec le remplaçant (options D et F).		
Option D (troubles importants des fonctions cognitives)	Option E (aides spécialisées premier degré)	Option F (aides spécialisées second degré)
1 groupe départemental 93 (20 stagiaires) 1 groupe académique 77/94 (25 stagiaires)	1 groupe départemental 93 (27stagiaires) 1 groupe académique 77/94 (26 stagiaires)	1 groupe académique 77-93-94 (26 stagiaires)
Effectif total option D : 45	Effectif total option E : 53	Effectif total option F : 26
Effectif total de stagiaires CAPA-SH : 124		

Annexe 2 Structure et calendrier des formations SH pour l'année 2008–2009

Schéma de l'alternance sur 4 semaines :

	Option E	Options D et F	Légendes et remarques	
<u>Lundi</u>				
<u>Mardi</u>				
<u>Mercredi</u>				stagiaire sur son terrain
<u>Jeudi</u>				stagiaire en IUFM
<u>Vendredi</u>				temps personnel du stagiaire
<u>Samedi</u>				
<u>Dimanche</u>				
<u>Lundi</u>			<p>Le lundi matin du début de la période de formation, le stagiaire D ou F est sur son terrain d'exercice quel que soit son emploi du temps hebdomadaire, il est responsable de sa classe (options D et F). La responsabilité du remplaçant face à la classe commence le lundi après – midi, mais celui – ci est présent dans l'école ou l'établissement dès le matin.</p>	
<u>Mardi</u>				
<u>Mercredi</u>				
<u>Jeudi</u>			<p>Le vendredi de la fin de la période de formation, le stagiaire D ou F est sur son terrain d'exercice quel que soit son emploi du temps hebdomadaire, il n'est pas responsable de sa classe Le remplaçant reste responsable de la classe jusqu'au samedi midi.</p>	
<u>Vendredi</u>				
<u>Samedi</u>				
<u>Dimanche</u>				
<u>Lundi</u>				
<u>Mardi</u>				
<u>Mercredi</u>				
<u>Jeudi</u>				
<u>Vendredi</u>				
<u>Samedi</u>				
<u>Dimanche</u>				
<u>Lundi</u>				
<u>Mardi</u>				
<u>Mercredi</u>				
<u>Jeudi</u>				
<u>Vendredi</u>				
<u>Samedi</u>				

Calendrier prévisionnel des formations CAPA-SH année 2008-2009

Nombre de groupes en formation en même temps	Sem	Dates	CAPA-SH D 77/94	CAPA-SH E77/94	CAPA-SH D 93	CAPA-SH E 93	CAPA-SH F académique	
Accueil	30	12 mai au 17 mai 08	94Me	94Me			94Me	
Accueil	31	19 mai au 24 mai 08	77L	77L	Me	Me	93Me77L	
3 + exam	32	26 mai au 31 mai 08	S	S			S	
2 + exam	33	2 au 7 juin 08	(SD)	(SD)	S	S	(SD)	
3 + exam	34	9 au 14 juin 08	S		(SD)	(SD)	S	
3 + exam	35	16 au 21 juin 08		S	S	S		
5	36	23 juin au 28 Juin 08	S	S	S	S	S	
2	1	1 au 6 sept 08		MMJVS		MMJVS		
2	2	8 au 13 sept 08		S		S		
2 + exam	3	15 au 20 sept 08		S		S		
exam	4	22 au 27 sept 08						
3 + exam	5	29 sept au 4 oct 08	S		S		S	
3 + exam	6	6 au 11 oct 08	S		S		S	
5 + exam	7	13 au 18 oct 08	S	S	S	S	S	
5 + exam	8	20 au 25 oct 08	S	S	S	S	S	
		27 oct au 1 nov 08	Vacances de Toussaint					
5 + exam	9	3 au 8 nov 08	JV	JVS	JV	JVS	JV	
exam + suivi	10	10 au 15 nov 08						
exam + suivi	11	17 au 22 nov 08						
exam + suivi	12	24 nov au 29 nov 08						
exam + suivi	13	1 déc au 6 déc 08						
exam + suivi	14	8 au 13 déc 08						
2 + suivi	15	15 au 20 déc 08		S		S		
		22 au 27 déc 08	Vacances de Noël					
		29 déc au 3 jan 09						
5	16	5 au 10 jan 09	S	S	S	S	S	
5	17	12 au 17 jan 09	S	S	S	S	S	
3 + suivi	18	19 au 24 jan 09	S		S		S	
3 + suivi	19	26 janv au 31 janv 09	S		S		S	
3 + suivi	20	2 au 7 fév 09	S		S		S	
suivi	21	9 au 14 fév 09						
		16 fév au 21 fév 09	Vacances d'hiver					
		23 fév au 28 fév 09						
suivi	22	2 au 7 mars 09						
suivi	23	9 au 14 mars 09						
2 + suivi	24	16 au 21 mars 09		S		S		
2 + suivi	25	23 au 28 mars 09		S		S		
5	26	30 mars au 4 avril 09	S	S	S	S	S	
5	27	6 au 11 avril 09	S	S	S	S	S	
		13 au 18 avril 09	Vacances de printemps					
		20 au 25 avril 09						
3 + suivi	28	27 au 2 mai 09	S		S		S	
suivi	29	4 au 9 mai 09						

	→	Stagiaires sur leur lieu d'exercice		
L	Ma	Me	→	Accueil des stagiaires en N-1 soit le lundi, mardi ou mercredi en fonction des départements
S			→	Stagiaires en formation en IUFM toute la semaine
(SD)			→	Semaine prise en charge par l'équipe départementale ASH
MMJVS			→	Stagiaires en formation en IUFM le mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi matin
JV			→	Stagiaires en formation en IUFM le jeudi, vendredi,
JVS			→	Stagiaires en formation en IUFM le jeudi, vendredi, samedi matin

Annexe 3 Les modules dans la formation

Afin de mettre en cohérence les contenus de formation, chaque module fait l'objet d'une déclinaison en questions professionnelles relatives à chaque UF que l'on peut trouver dans un document annexe spécifique à chaque option. Dans ce document les horaires sont détaillés précisément ainsi que la répartition par UF.

Thème	Titre du thème	Module	Titre du module	Résumé du module	durée	UF			
							1	2	2
Thème 1	Identification des besoins	Module 1	L'évaluation des potentialités et des besoins d'apprentissage Les différentes évaluations	A partir de la présentation et de l'utilisation, en mathématiques et en français, de différents outils d'évaluation et d'analyse des résultats en utilisant les TICE, il s'agira de mettre en évidence les difficultés et les points d'appuis de l'apprentissage. L'apport de la psychologie liée au développement de l'enfant et de l'adolescent et l'utilisation du bilan psychologique selon un étayage théorique explicite éclairera sur un plan quantitatif et qualitatif le constat des difficultés et des potentialités des élèves pour passer à l'identification des besoins d'apprentissage.	D : 39 H E : 39 H F : 45 H	D	39		
						E	39		
						F	39	6	
		Module 2	Connaissance de l'évolution institutionnelle et historique du cadre légal et réglementaire de l'ASH.	L'approche historique et philosophique du cadre légal de l'ASH et l'étude du cadre réglementaire complétées par une mise en perspective psychosociologique et historique de problématiques relatives aux différents publics ont pour but de construire les repères utiles à la compréhension de l'environnement et du contexte dans lesquels les enseignants, en fonction de leur option, sont amenés à enseigner.	D : 24 H E : 21 H F : 21 H	D			24
						E			21
						F			21
		Module 3	Prévention et éléments d'analyse des violences scolaires.	L'analyse de situations problématiques de gestion de groupe et des passages à l'acte individuels dans le rapport dialectique à l'institution scolaire prenant appui sur un approfondissement de concepts issus de la psychologie cognitive, de la psychanalyse, de la sociologie et de la didactique a pour finalité d'aider à la prévention et à la régulation des actes de violences scolaires.	D : 18 H E : 18 H F : 21 H	D	3	3	12
						E		6	12
						F		9	12

Thème	Titre du thème	Module	Titre du module	Résumé du module	durée	UF							
							1	2	2				
Thème 2	Prise en compte des besoins	Module 4	Des difficultés et points d'appuis aux besoins d'apprentissage pour mettre en œuvre des projets.	<p>Ce module est organisé autour de l'identification d'opérations mentales mobilisées par l'apprentissage, la mise en correspondance avec des besoins d'élève et l'identification d'hypothèses de réponse à ces besoins, contextualisées à partir de recueils de données effectuées sur le terrain par les enseignants en formation.</p> <p>Le repérage de points nodaux du développement psychologique et psychopathologique de l'enfant et de l'adolescent favorisera l'identification des besoins spécifiques tant cognitifs que conatifs.</p> <p>La co-construction d'un argumentaire, lequel soutient l'analyse du recueil des besoins et la proposition d'aide, permettra l'élaboration et l'analyse de projets personnalisés et de groupe qui soient des outils de réalisation de la pensée enseignante, des outils de communication aux partenaires, et des supports institutionnels ainsi que des outils pour l'élève, afin de donner du sens à son parcours scolaire et/ou professionnel</p>	D : 30 H E : 39 H F : 39 H	D		30					
						E	6	33					
						F	15	24					
Thème 3	Construction des différentes situations d'apprentissage	Module 5	Les médiations et leurs mise en œuvre	A partir de l'étude de supports d'enseignement et d'apprentissage, ce module a pour but la clarification conceptuelle des enjeux , des formes et des modalités des médiations pédagogiques spécialisées	D : 30 H E : 42 H F : 36 H	D	24	6					
						E	27	15					
						F	15	21					
		Module 6	Les obstacles à l'apprentissage. Processus mentaux et objets enseignés	6a mathématiques 6b maîtrise de la langue 6c culture, scientifique, technologique et humaniste	Ce module est conçu pour mettre en évidence des obstacles à l'apprentissage dans les différentes disciplines, tant au travers de l'élucidation des opérations mentales en jeu pour une discipline donnée que par l'analyse didactique des objets enseignés afin de construire des démarches pédagogiques adaptées. L'apport de la psychologie facilitera la prise en compte d'une approche pédagogique de la contenance de pensée.	D : 39H E : 39H F : 33H	a	D	39				
								E	39				
								F	33				
								b	D : 33H	D	33		
									E : 48H	E	48		
									F : 30H	F	30		
								c	D : 24H	D	24		
									E : 21H	E	21		
									F : 48H	F	45		
								Module 7	L'analyse des pratiques professionnelles	A partir de la co-élaboration et de la co-analyse de situations professionnelles prenant appui sur un matériel clinique, des supports d'enseignement/apprentissage	D : 18 H E : 24 H F : 21 H		D
E	3	3	18										

Thème	Titre du thème	Module	Titre du module	Résumé du module	durée	UF			
						1	2	2	
		Module 8	La construction de séances d'enseignement adapté	, il s'agira d'identifier, au sein de pratiques réflexives, des pratiques adaptées aux besoins des élèves En proposant l' élaboration de séances d'enseignement spécialisé construites autour de besoins d'apprentissage identifiés et l' analyse des séances en fonction des réponses pédagogiques qu'elles apportent à ces besoins, ce module a pour objet de faire le lien entre les éléments théoriques, les analyses de pratiques et la gestion de la classe au quotidien.	D : 18 H E : 21 H F : 24 H	F		12	9
						D	12	3	
						E	18	3	
						F	21	3	
Thème 4	Le partenariat	Module 9	Le partenariat et sa mise en œuvre	Ce module synthétise la réflexion introduite dans les modules précédents sur les fondements et modalités d'une réflexion professionnelle conjointe, d'objectifs convergents, de principes partagés et d'actions concertées.	D : 18 H E : 18 H F : 18 H	D		18	
						E		18	
						F		18	
Thème 5	Construction de l'identité professionnelle	Module 10	La Construction de l'identité professionnelle	Ce module, qui s'articule dans la continuité, aux modules précédents, participe à la construction d'une dynamique personnelle de formation, prenant appui sur un étayage groupal, la circulation des savoirs investis et la préparation à l'épreuve professionnelle du CAPA-SH.	D : 51 H E : 51 H F : 45H	D		24	27
						E		24	27
						F		6	39

**Annexe 4
Structure des semaines départementales ASH**

Année N-1 et N :

		Option E	Option F	Option D
Année scolaire 2008 - 2009	Année N-1	1 semaine : Structures et dispositifs de l'ASH (3h) Eléments de construction et d'analyse d'une séance d'enseignement spécialisé (6h) Stage d'observation (12h)* Retour de stage et analyse des pratiques observées (3h)		
	Année N	Connaissance des structures d'accueil Stage d'observation dans et hors option Filé Analyse des pratiques (21h* + 3 h)	1 semaine : Connaissances des différentes structures dans et hors option Retour sur les différentes pratiques (21h* + 3h)	

***Les stages d'observation ne sont pas comptabilisés dans les 400h**

Annexe 4 bis

Guide pour la définition du rôle du maître d'accueil temporaire

- Sa pratique professionnelle s'inscrit dans le référentiel de compétences CAPA-SH, sur les plans institutionnels et pédagogiques.
- Il fournit au stagiaire une première approche d'une structure ou d'un dispositif correspondant à l'option choisie. Il s'agit ici de faire découvrir son fonctionnement institutionnel ainsi que pédagogique.
- Il favorise les contacts et échanges professionnels entre son équipe pédagogique ou éducative et le stagiaire.
- Il explicite au stagiaire les étapes relative à sa démarche d'enseignement spécialisé (évaluation, entretien avec la famille, hypothèses de travail, projets, etc.).
- Il favorise la confrontation des connaissances et de l'expérience du stagiaire à des pratiques professionnelles susceptibles d'être modélisantes.
- Il explicite, in situ, les hypothèses de travail qui définissent sa pratique professionnelle et les relier à des référents théoriques.
- Il donne accès au stagiaire aux outils institutionnels et pédagogiques qu'il utilise dans sa pratique professionnelle.
- Un temps d'échange réflexif est aménagé avec le stagiaire avant et/ou après l'observation.
- Il s'assure que toute séance éventuelle d'observation de sa pratique en dehors du cadre institutionnel posé par les six visites prévues fasse l'objet d'une demande écrite auprès de son inspecteur de circonscription.

Annexe 4 ter

Guides d'observation dans l'option et hors option

Formations CAPA-SH

Guide pour l'élaboration d'un document de synthèse relatif au stage d'observation dans l'option

Ce document peut vous servir de « questionnaire » lors de votre stage d'observation et peut vous aider à la prise de notes pendant ce stage.

Il vous est proposé d'élaborer et d'articuler ce document autour d'un ou de plusieurs des points suivants :

(Succinctement)

- Nom, emplacement, missions de la structure ou du dispositif.
- Public accueilli.
- Capacités d'accueil.
- Historique.
- Textes réglementaires régissant la structure ou le dispositif.
- Projet de la structure ou du dispositif.
- Rôle des différents membres de l'équipe.
- Fonctionnement des équipes (avec les enfants ou adolescents, et entre elles).
- Partenaires extérieurs, modes de partenariat, conventions.
- Dispositifs d'association des familles.

(En développant)

- Modalités de régulation et de mise en cohérence des actions.
- Adéquation entre les missions institutionnelles et la réalité du terrain.
- Difficultés rencontrées et perspectives.
- Bilan personnel de la visite.

Vous pouvez également construire un document qui décrit et analyse :

- Une séance d'enseignement (vous pouvez utiliser pour cela le guide d'évaluation formatrice d'une séance d'enseignement qui se situe en annexe de votre plan de formation).

Ou

- Un projet individuel d'élève.

Ou

- Un projet de groupe.

Ou

- Un (des) travail (aux) d'élève(s).

Guide pour l'élaboration d'un document de synthèse relatif au stage d'observation hors option

Il vous est proposé d'élaborer et d'articuler ce document autour des points suivants :

- Nom, emplacement, missions de la structure ou du dispositif.
- Historique.
- Public accueilli.
- Capacités d'accueil.
- Durée moyenne de la prise en charge.
- Type de structure d'origine, de structure de sortie (pour le public accueilli).
- Textes réglementaires régissant la structure ou le dispositif.
- Catégories de personnel.
- Partenaires, modes de partenariat, conventions.
- Dispositifs d'association des familles.
- Fonctionnement des équipes (avec les enfants ou/et adolescents, et entre elles).
- Modalités de répartition des enfants ou/et adolescents en groupes.
- Matériels.
- Importance relative du médical et du pédagogique.
- Modalités de régulation et de mise en cohérence des actions.
- Description et analyse d'une prise en charge médicale, rééducative, pédagogique, (si vous y avez assisté).
- Détermination des actions de prévention, d'intégration et d'insertion au sein de la structure ou du dispositif (ou à l'issue de la prise en charge).
- Adéquation entre les missions institutionnelles et la réalité du terrain.
- Cohérence entre les prises en charge et l'agrément de la structure ou du dispositif.
- Place et rôle du projet (de structure ou de dispositif, de groupe, individuel) dans la structure ou le dispositif.
- Difficultés rencontrées.
- Projets ou perspectives de la structure ou du dispositif.
- Bilan personnel de la visite.

Annexe 5

Éléments de cadrage d'une visite de formation

- A chaque visite, le (la) formateur(trice) observe au moins une intervention en présence d'élèves.
- Il (elle) centre son observation sur le dispositif d'aide proposé et sa conception, sur le travail et l'attitude des élèves, sur l'attitude du stagiaire face aux élèves.
- Il (elle) conduit un entretien avec le stagiaire à propos de la séance observée et de sa préparation, et fait part de ses observations.
- Il (elle) favorise le questionnement, formule une critique constructive et des conseils.
- Il (elle) propose des dispositifs pour améliorer l'efficacité des aides.
- Il (elle) peut apporter un éclairage théorique et aide à la formalisation des pratiques observées.
- Il (elle) peut apporter une aide au changement.
- Il (elle) peut aider le stagiaire à préciser ses besoins et à repenser éventuellement son projet personnel de formation.

D'après les travaux de l'IUFM de Lyon et des formateurs IUFM/IA

Annexe 6 Guide d'évaluation formatrice d'une séance d'enseignement

Date de la séance	
Groupe	

La séance s'articulait-elle autour des différents projets ?
Vos objectifs étaient-ils ciblés (précis) ?
Vos objectifs étaient-ils adaptés aux besoins des élèves ?
Les élèves ont-ils su se situer par rapport à la tâche ?
Vous êtes-vous assuré(e) de la compréhension individuelle des consignes ?
Y-a-t-il eu efficacité de l'enrôlement ?
Y-a-t-il eu un temps de travail autonome ?
Avez-vous sollicité des interactions ?
Chaque élève a-t-il participé ?
Le conflit socio-cognitif a-t-il été favorisé et exploité ?
Avez-vous pu maintenir l'écoute et l'attention de chaque élève ?
Les supports et matériels étaient-ils adaptés aux objectifs visés ?
Avez-vous anticipé le niveau de difficulté des tâches ?
A quelles variables didactiques avez-vous pensé ?
L'activité proposée était-elle dans la ZPD des élèves ?
Comment le passage à l'écrit a-t-il été envisagé ?
Avez-vous sollicité la conscientisation des stratégies ou erreurs au cours de la séance ?
Les élèves ont-ils pu se remémorer/réinvestir les acquis des séances précédentes ?
Avez – vous anticipé le transfert des acquis (séance ultérieure, classe d'origine) ?
Avez-vous mis en évidence les acquis à l'issue de la séance ou sollicité leur verbalisation ?
Avez-vous bien anticipé et géré le temps prévu ?
Avez-vous atteint vos objectifs de séance ?
D'après vous, qu'est-ce que les élèves ont commencé à élaborer, ont construit ou ont consolidé comme savoir(s)/savoir-faire/savoir-être pendant la séance ?
Avez-vous mis en oeuvre une remédiation ?
Observations et pistes de travail pour les prochaines séances :

D'après les travaux de la promotion E DOLTO 93 et des formateurs IUFM/IA

Annexe 7

Tableau de bord du stagiaire

Nom du stagiaire		<p>En lien avec la question 4, entourer le thème concerné :</p> <p>Thème 1 : observation, évaluation et projet individuel</p> <p>Thème 2 : construction de projets et séances</p> <p>Thèmes 3 : médiations spécialisées</p> <p>Thème 4 : partenariat</p> <p>Thème 5 : identité professionnelle et certification</p>
Option		
Lieu de stage		
Structure ou dispositif		
Département		
Nom du formateur		
Date de la visite		

Tableau de bord
<p>1. A l'issue de la visite, je note trois idées fortes que je retiens</p>
<p>2. J'énonce l'un de mes gestes pédagogiques construit, j'énonce l'un de mes gestes pédagogiques à améliorer</p>
<p>3. Y a-t il, pour moi, des demandes ou des questions actuellement en suspens ?</p>
<p>4. Il me semble maintenant que j'ai surtout besoin de (en lien avec le module concerné) :</p>

D'après les travaux des UF ASH de l'IUFM de Lyon et des formateurs IUFM/IA de l'Académie de Créteil.

Annexe 7

Programmation des « Amphis pour l'ASH » pour l'année 2008-2009

Pour l'année 2008-2009, les amphis de l'ASH se dérouleront sur 4 journées entières.

Mercredi 22 octobre 2008	La journée des « dys » : table ronde le matin, suivi d'ateliers l'après-midi
Mercredi 7 janvier 2009	Michel FAYOL : « L'orthographe »
Mercredi 14 janvier 2009	Daniel FAVRE : Conférence « Les élève en difficulté » le matin ; suivi d'ateliers l'après-midi
Mercredi 1 ^{er} avril 2009	Table ronde : « La compréhension »

Annexe 8

Les principaux formateurs pour l'ASH en 2008-2009

liste susceptible de modifications

Département d'intervention potentiel →		93	77	94
Jean-Charles PETTIER	Professeur d'IUFM Philosophie	×	×	×
Hiassine MERAH	PLP	×	×	×
Christine BOIS	Maître G			×
Pascale TOBIO	Coordinatrice REP	×	×	×
Corinne GALLET	Maître E et professeur ressource troubles du langage	×	×	×
Chrystelle HENDRYCKS	Maître E			×
Aline VAUTRIN	Maître E	×		
Mireille CAGNIONCLE	MF ASH	×	×	×
Véronique FORTUN	MF ASH		×	
Nicole RIGODY	MF ASH			×
Yannick GABILLARD	IEN ASH correspondant de l'IUFM 94			×
Caroline PLET	IEN ASH correspondant de l'IUFM 93	×		
Serge ROSSIÈRE-ROLLIN	IEN ASH correspondant de l'IUFM 77		×	
Annie BRETAGNOLLE	IEN ASH		×	
Claudette BARRIER	IEN ASH	×		
Didier TOURNEROCHE	IEN ASH		×	
Martine LE FUR	IEN ASH	×		
<i>Catherine THOORENS-DAOUDI</i>	<i>Formatrice ASH IUFM psychologies</i>	×	×	×
<i>Nadine GAUVAIN</i>	<i>Formatrice ASH IUFM psychologies</i>	×	×	×
<i>Valérie BARRY</i>	<i>Formatrice ASH IUFM mathématiques</i>	×	×	×
<i>Christophe COULOUMY</i>	<i>Formateur ASH IUFM technologie et informatique</i>	×	×	×
<i>Wilfrid IVORRA</i>	<i>Formateur ASH IUFM mathématiques</i>	×	×	×
<i>Luc GAIGNARD</i>	<i>Formateur ASH IUFM français</i>	×	×	×
<i>Patrick BINISTI</i>	<i>Formateur ASH IUFM français</i>	×	×	×
<i>Loïc LE PENNEC</i>	<i>Directeur des formations ASH</i>	×	×	×
André LE FUR	Directeur de SEGPA	×	×	×
Pierre BELMAS	Directeur adjoint IUFM	×	×	×
Alain BRETTE	CPAIEN Education physique et sportive	×	×	×
Xavier CHIGOT	CPAIEN Education physique et sportive	×	×	×
Valérie LEGENT	CPAIEN ASH		×	
Anne-Charlotte VIGNAUD	CPAIEN ASH	×		
Chantal ALPHA	CPAIEN ASH	×		
Claude BEDOUIN	CPAIEN ASH			×
Eric BERNAD	CPAIEN ASH			×
Franck ELHINGER	CPAIEN ASH		×	
Gilles ZURETTI	CPAIEN ASH	×	×	×
Isabelle PARENT	CPAIEN ASH		×	
Ludovic PETOIN	CPAIEN ASH	×	×	×
Pierre EGAL	CPAIEN ASH		×	×
Marion MICHAUD	CPAIEN ASH		×	
Pierre MICHAUD	CPAIEN ASH		×	
Sandra SERALINI	CPAIEN ASH	×		
Sébastien COTTE	CPAIEN ASH	×		
Sylvie DELMAS	CPAIEN ASH		×	×
Mylène URBINO	Conseillère d'orientation psychologue	×	×	×

Les cours sont assurés à raison d'environ trois quarts par les formateurs ASH et d'un quart par les formateurs associés.